



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-053-PM

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le vendredi 22 et le samedi 23 mars 2024 lors d'une représentation Théâtrale. Modification de l'Arrêté N°2024-024-PM.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2 ;

Vu l'Arrêté N°2024-024-PM en date du 17 janvier 2024 ;

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Monsieur Bernard MECHINEAU Président de l'association « La Plaine Préfailles ça marche » dont le siège social est situé Mairie de La Plaine sur Mer, Place du Fort Gentil 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'une représentation Théâtrale, le vendredi 22 mars de 19h00 à 00h00 et le samedi 23 mars 2024 de 19h00 à 00h00, à la salle des fêtes, espace sports et loisirs, avenue des sports.

ARRÊTE

Article 1 : Le Retrait de l'Arrêté N°2024-024-PM

Article 2 : Monsieur Bernard MECHINEAU en sa qualité de Président de l'association « La Plaine Préfailles ça marche » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'une représentation Théâtrale qui aura lieu le vendredi 22 mars et le samedi 23 mars 2024, à la salle des fêtes, espace sports et loisirs, avenue des sports.

Article 3 : Cette autorisation est valable le vendredi 22 mars de 19h00 à 00h00 et le samedi 23 mars 2024 de 19h00 à 00h00.

Article 4 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

Article 6 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Bernard MECHINEAU Président de l'association « La Plaine Préfailles ça marche »
- Madame Le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 26 janvier 2024

Séverine MARCHAND,
Maire

